

## Deuxième samedi de grève au Château de Pierrefonds !



**Samedi 6 avril, des agents du château de Pierrefonds se sont mis en grève – pour le deuxième samedi de suite – avec pour conséquence l'ouverture gratuite du monument. Les équipes sont littéralement au bord de la rupture : un tiers des agents sont aujourd'hui en arrêt maladie. Les causes sont multiples : sous effectif, précarité, mise sous pression des équipes, non reconnaissance des missions...**

**Étant donné l'urgence de la situation nous avons interpellé le président lors du comité technique du 4 avril.**

**Aujourd'hui nous alertons le CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail) Nord-Ouest.**

**Nous avons par ailleurs un rendez-vous avec la DRH ce vendredi 12 avril qui se rendra sur place le 16 avril.**

**Il est dangereux de laisser perdurer une telle situation, les agents sont en train de craquer les uns après les autres. C'est pourquoi avec les agents nous revendiquons :**

- Le recrutement de 2 agents d'accueil et de surveillance (par avis de vacance ou voie de concours).
- Le recrutement d'un régisseur pour la billetterie/boutique
- Le remplacement par deux contrats 6.4 à temps plein des deux agents AASM en CLM et de deux agents en contrat 6.5 en attendant l'affectation des postes précédemment cités.
- Le recrutement d'un agent d'entretien.
- La construction en concertation avec les agents de nouvelles fiches de poste et d'un nouvel organigramme et l'évolution de certains postes pour faire coïncider l'organisation du travail avec le travail réel.
- L'amélioration des conditions de travail à l'accueil du château avec la mise en place d'un abri pour le contrôle Vigipirate, et la mise en place d'un véritable espace d'accueil.
- La mise en place d'une organisation du travail ne permettant plus le travail isolé à la billetterie/boutique comme en accueil/surveillance.
- Une meilleure concertation avec les agents pour tous les sujets touchant la vie du monument, particulièrement ceux touchant aux conditions de travail.

**Il est urgent d'agir car aujourd'hui au-delà d'un service public abîmé, de conditions de travail déplorables, c'est la santé des agents qui est directement mise en cause. Le CMN en tant qu'employeur en est le premier responsable.**

Paris, le 10 avril 2019.